	Extension_cellule 4 Plateforme Logistique REBLOCH'LOG Le Versoud
	DESCRIPTION DU PROJET

SOMMAIRE

1. Motif et objet du projet	1
2. Prise en compte des prescriptions réglementaires ICPE 1510	2
3. Maitrise de l'énergie consommée	2

1. Motif et objet du projet


La société RELOCH'LOG exploite depuis novembre 2021 un entrepôt logistique d'une capacité maximale théorique de stockage de **254.700** m³ au 235 rue Guynemer sur la commune de le Versoud (38420). Le site, d'une emprise de 7,3 hectares, est au sein de la ZAC de la Grand Ile, gérée par le Communauté de Communes du Grésivaudan. Le client, unique, de REBLOCH'LOG est la société SNOWLEADER, l'un des leaders européens dans la vente en ligne d'articles de sports centrés sur l'univers de la montagne et de l'outdoor.

REBLOCH'LOG gère aujourd'hui près de 36.000 articles référencés et a expédié en 2022 plus de 415.000 colis à destination de la France et de divers pays européens. L'activité de REBLOCH'LOG consiste à réceptionner des marchandises « en gros », d'une part, puis à préparer et à expédier les commandes d'autre part, selon les instructions de son client, SNOWLEADER.

L'entrepôt logistique est actuellement structuré en 3 cellules, respectivement de 101.900, 97.700 et 55.100 m³ de capacités maximales théoriques unitaires. Les cellules 1 et 2 sont utilisées par REBLOCH'LOG. La cellule 3 est temporairement sous-louée à un tiers, actuellement la société ECTRA, pour une activité relevant de la même rubrique ICPE, 1510, sous la responsabilité administrative de REBLOCH'LOG.

Pour accompagner la croissance de l'activité de SNOWLEADER, le propriétaire et bailleur de l'entrepôt logistique de Le Versoud, la société FACESHOT 2, a engagé le projet « **EXTENSION CELLULE 4** » pour accroître de 7.791 m² l'emprise au sol (clos-couvert) de l'entrepôt et d'environ **81.800** m³ la capacité globale théorique de stockage de la plateforme logistique. La capacité globale théorique de stockage de l'entrepôt sera ainsi portée à **336.500** m³. Le dossier de demande de Permis de construire est déposé très prochainement auprès du service Urbanisme de la mairie de Le Versoud.



	Extension_cellule 4 Plateforme Logistique REBLOCH'LOG Le Versoud
	DESCRIPTION DU PROJET

2. Prise en compte des prescriptions réglementaires ICPE 1510

Pour ce projet d'extension, la modélisation des flux thermique en cas d'incendie a été réalisée en considérant le cas le plus défavorable, tant en termes de volumes de stockage que de pouvoir combustible des produits entreposés, dans chacune des quatre cellules.

Les besoins totaux en termes de défense incendie (besoin en eau et capacité de rétention des eaux d'extinction notamment) ont été étudiés en regard des documents de référence (AMPG 1510, instructions D9 et D9a en particulier). Les calculs établissent que les capacités actuelles seront suffisantes et ne nécessiteront pas d'être augmentées pour le projet EXTENSION – CELLULE 4.

Le projet intègre par ailleurs l'élargissement de la voie pompier, en bordure de façade Sud de l'entrepôt, en la portant à 6,00 m. Cela a pour conséquence de supprimer l'objet de la dérogation décrite au chapitre 5.2.1.2 Voie engins de l'arrêté préfectoral d'enregistrement n° DDPP-DREAL UD38-2021-11-01 du 2 novembre 2021

Nota Bene : voir le document « 2 Justificatif du respect des prescriptions AMPG 1510 »

3. Maitrise de l'énergie consommée

Le projet intègre l'installation d'environ 2.340 m² de panneaux photovoltaïques en toiture de l'extension cellule 4, soit près de 30 % de la surface de toiture.